

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011

Présents : M. NOLLET, Maire

MM. HECQUET, PERRAS, VANDERZWALM, Mme WÉMAUX, Adjoint
Mmes DROUART, FOYART, LEDENT, LOUMIKOU, PICQUE,
MM. BINCTIN, HUSSE, KOENIG, OGIEZ, Conseillers

Absent excusé et représenté : M. COLLERY

Absents excusés : Mme MEUNIER, MM. BROCHET, CAPLET

Absent : M. PATTYNE

Secrétaire de séance : Mme WÉMAUX.

La séance est ouverte à 20h 35.

Monsieur NOLLET ouvre la séance et passe directement au point suivant :

3 – Désignation des délégués sénatoriaux

Les élections sénatoriales se dérouleront à Beauvais le 25 septembre prochain. Le nombre de délégués à élire est de 5 et le nombre de suppléants est de 3.

Après la mise en place du bureau électoral, le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Sont élus délégués : Mme PICQUE, MM. BINCTIN, COLLERY, PERRAS, VANDERZWALM.

Sont élus suppléants : Mme LEDENT, MM. HUSSE, KOENIG

Monsieur NOLLET reprend l'examen de l'ordre du jour et commente le point infos.

INFORMATIONS

☒- Non Exercice Droit de Prémption Urbain

- propriété sise 3 allée Marcel Pagnol, cadastrée AJ 191
- propriété sise 9 rue de la Libération, cadastrée AK 640 «Le Village Ouest»
- propriété sise 73 rue de la Libération, cadastrée AK 530
- propriété sise 37 rue Jean Rostand, cadastrée AA 298
- propriété sise 1 allée Saint-Exupéry, cadastrée AK 462
- propriété sise 48 rue de la Libération, cadastrée AK 163-224, «Le Marais de Rieux»
- propriété sise 15 rue de la Libération, cadastrée AK 72p, «Le Village Ouest»
- propriété sise 126 rue Henri Delaplace, cadastrée AK 235-250-231, «Les Potis»
- propriété sise 4 allée St-Exupéry, cadastrée AK 576-577 «Belle-Visée et Gros Noyer»

☒- Mise à 2 x 2 voies RD 200

Une réunion organisée le 4 mai par le Conseil Général avait pour but de présenter le projet retenu suite à la mise en 2 x 2 voies de la RD 200 entre la RD 1016 et la RD 2017.

Les plans d'aménagement sont consultables en Mairie.

Une enquête publique devrait débiter au printemps 2012 et la fin des travaux est, à ce jour, programmée pour 2015.

☒- Travaux en cours

Le démarrage de la tranche 2 de la requalification du bas de Brenouille est fixé au 8 juin 2011.

La population située dans le périmètre des travaux a été informée et les arrêtés ont été pris. La durée des travaux est estimée à 3 mois.

☒- Recours Tribunal Administratif

A ce jour, le tribunal administratif n'a toujours pas statué sur la plainte déposée par Monsieur HUYARD concernant l'aménagement de la rue de la Libération.

Le tribunal a réclamé la délibération du Conseil Municipal autorisant le Maire à ester en justice. Cette délibération prise le 2 juillet 2008 donnant délégation au Maire dans un certain nombre de domaines a été transmise au Tribunal par notre Avocat, Maître LEQUILLERIER.

☒- Préparation rentrée scolaire 2011/2012

Les actions conjuguées des parents d'élèves et des élus, en particulier M. COURTIAL, Député, ont permis de lever la mesure de fermeture d'une classe à l'Ecole Maternelle.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie précise toutefois qu'il fera procéder à un comptage le jour de la rentrée.

☒- Intégration Allée L. Blum et rue Le Parc

Suite à la décision du Conseil Municipal, en date du 10 Février 2011, les propriétaires résidant Allée Léon Blum et rue Le Parc ont été sollicités pour une intégration de parcelles, à vocation de voirie, dans le domaine communal à l'euro symbolique

Sur les 14 propriétaires contactés 1 n'a pas encore donné son accord.

☒- Remerciements voyage scolaire

Les enfants de la classe de Madame DEGAUGUE et de Madame DESCROIZETTE qui ont participé au voyage scolaire, largement financé par la commune, les 12, 13 et 14 avril à ASNELLES s/MER (Calvados) ont adressé une carte de remerciements.

☒- Remerciements Associations

Par courriers reçus respectivement les 11, 17 mai et 8 juin, les Associations « les Cyclos-Pattes de Brenouille », « Le Fil d'Argent » et « l'Atelier Théâtral de Brenouille » remercient le Conseil Municipal pour la subvention qui leur a été allouée cette année.

☒- Retraits SMIOCE

Par arrêté en date du 28 février 2011, reçu le 4 mai dernier, Monsieur le Préfet a autorisé la Commune d'Avilly Saint Léonard à se retirer du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement.

Par arrêté en date du 7 janvier 2011, reçu le 13 mai dernier, Monsieur le Préfet a autorisé la Commune de Hondainville à se retirer du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement.

☒- Subventions accordées par le Conseil Général

La Commission permanente du Conseil Général de l'Oise a décidé de retenir les dossiers présentés par la Commune de Brenouille concernant les opérations suivantes :

• PLAN DE SOUTIEN ECONOMIQUE

Aménagement de la voirie du carrefour allée Jacques Prévert et rue de Belle-Visée

Montant de la dépense subventionnable : 23 092 € au taux de 10 %

Montant de la subvention : 2 300 €

• VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

Aménagement de la voirie du carrefour allée Jacques Prévert et rue de Belle-Visée

Montant de la dépense subventionnable : 23 092 € au taux de 22%

Montant de la subvention : 5 080 €

• SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Création d'un terrain de jeux à l'Ecole Maternelle Denis Forestier

Montant de la dépense subventionnable : 16 479 € au taux de 32 %

Montant de la subvention : 5 270 €

Les procédures adaptées ont été lancées pour l'attribution des marchés.

☒- Logements Place LAMARTINE

Par courrier en date du 1^{er} Juin, Oise-Habitat nous informe que le Conseil Général a retenu au titre de la programmation 2011 l'opération :

› Construction de 2 logements financés en PLUS « Place Lamartine ».

M. NOLLET rappelle que le Conseil Municipal, dans sa réunion du 14 octobre dernier, avait émis un avis favorable à la transformation du local Alimentation Générale en logements d'habitation.

☒- Contributaire pour l'élaboration du PLU

Suite la consultation pour le choix d'un bureau d'études dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, la Commission d'Ouverture des Plis, dans sa réunion du 20 mai, a proposé de retenir le Cabinet VINEY, Architectes de Compiègne pour un montant de 35 700,60 € TTC.

☒- Nomination dans un ordre national

Dans le cadre de la promotion de mai 2011, Monsieur Jean-Louis HECQUET a été nommé, par décret publié au Journal Officiel, au grade de Chevalier dans l'ordre National du Mérite.

Nous adressons toutes nos félicitations au futur récipiendaire.

☒- Prochaine réunion du Conseil Municipal

La prochaine réunion de l'assemblée délibérante est envisagée pour mi-septembre. La date précise sera arrêtée en fonction des nécessités de fonctionnement.

A l'ordre du jour figureront notamment la réforme de la taxe locale sur l'électricité et la mise en place d'un règlement intérieur qui s'imposera à tous les services communaux.

1 – Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Madame WEMAUX demande si ce procès verbal suscite des remarques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2011 sous réserve d'une correction :

Page 8, dans le 1^{er} paragraphe, ligne 6 supprimer la parenthèse après « une balade en VTT

2 – Rapport annuel sur l'Assainissement

Monsieur NOLLET présente ce dossier.

La loi n° 95.101, dite loi BARNIER du 2 février 1995 et son décret d'application n° 95.635 du 6 mai 1995 impose au Maire et au Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (lorsque la compétence sur l'eau et l'assainissement lui a été transférée) de présenter chaque année un rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce rapport doit être présenté au plus tard dans les 6 mois qui clôturent l'exercice (donc avant le 30 juin 2011 pour l'exercice 2010).

Ce rapport doit fournir des indicateurs techniques et financiers.

2-1 Service public de l'eau potable

Cette compétence est exercée par le Syndicat des Eaux.

2-2 Service public de l'assainissement

Le dossier complet est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal reconnaît avoir été informé sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et n'avoir aucune remarque à formuler.

4 – Avis sur SDCI

Monsieur PERRAS présente ce dossier.

La loi de réforme des collectivités du 16 décembre 2010 fait obligation d'élaborer un schéma départemental de la coopération intercommunale publié par le Préfet avant le 31 décembre 2011.

Il s'agit, au moyen de ce document, de rationaliser l'intercommunalité au moment où la nécessité de répondre aux besoins des concitoyens, la mise en œuvre de politiques intégrant les impératifs de développement durable et l'efficacité économique imposent une mutualisation accrue des moyens humains et financiers à l'échelle de territoires cohérents.

Le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale pour la période de 2012 - 2017 ainsi que le compte-rendu de la réunion départementale de la coopération intercommunale qui s'est tenue le 28 avril dernier ont été remis à chaque Conseiller.

Compte tenu du calendrier très resserré dans lequel s'inscrit l'élaboration du SDCI, Monsieur le Préfet souhaite connaître, dans les meilleurs délais, l'avis de l'assemblée délibérante sur ce projet.

Le Conseil Municipal émet un avis de principe favorable avec réserves sur le schéma départemental de la coopération intercommunale compte tenu du manque d'éléments, en particulier financiers, permettant de se prononcer en toute connaissance de cause, et se réserve le droit de délibérer quand il disposera des informations nécessaires afin de faire part d'éventuelles observations complémentaires.

5– Questions Diverses

5-1 Tarifs encarts publicitaires

Mme WÉMAUX présente ce dossier.

Depuis l'édition en 2005, version couleur, du Trait d'Union, les tarifs ont été établis comme suit :

- | | |
|-----------------------|------------------------|
| ➤ 1/8 de page : 100 € | ➤ 1/2 de page : 250 € |
| ➤ 1/4 de page : 150 € | ➤ page entière : 400 € |

Après avoir entendu les commentaires de Mme WÉMAUX, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide une augmentation de 10% des tarifs pour l'année 2011.

- | | |
|-----------------------|------------------------|
| ➤ 1/8 de page : 110 € | ➤ 1/2 de page : 275 € |
| ➤ 1/4 de page : 165 € | ➤ page entière : 440 € |

5-2 Accessibilité handicapés bâtiments communaux

Monsieur VANDERZWALM présente ce dossier.

Conformément à la loi, un diagnostic concernant l'accessibilité des handicapés aux bâtiments communaux a été réalisé début 2011 par la Société M et C Diagnostics de Compiègne.

Le coût de cette prestation s'est élevé à 3 200 € HT soit 3 827,20 € TTC.

Le tableau suivant récapitule l'impact financier sur chaque site pour la conformité imposée par la loi.

Les travaux doivent être réalisés avant le 1^{er} janvier 2015.

Compte tenu de l'impact financier significatif, il peut être judicieux de répartir les différents travaux imposés par la loi sur plusieurs exercices comptables.

Un examen minutieux et un planning prévisionnel d'intervention des actions à entreprendre pourraient être réalisés par une commission spécialement créée à cet effet.

BATIMENTS	Montant HT	Montant TTC
<u>SALLE Daniel BALAVOINE</u>	79 140,00 €	94 701,00 €
Salle des Fêtes - Cuisine	22 690,00 €	27 137,00 €
Salle des Sports	51 480,00 €	61 570,00 €
Cantine - Bibliothèque	4 970,00 €	5 994,00 €
<u>MAIRIE</u>	13 800,00 €	16 505,00 €
<u>EGLISE</u>	7 225,00 €	8 651,00 €
<u>SBDA</u>	6 645,00 €	7 947,00 €
<u>Ecole Elémentaire Berthe FOUCHERE</u>	8 335,00 €	9 969,00 €
<u>Ecole Maternelle Denis FORESTIER</u>	11 580,00 €	13 850,00 €

Une commission est mise en place pour étudier les dossiers. Elle sera composée de MM. VANDERZWALM, HECQUET, PERRAS, HUSSE et Mmes FOYART, LEDENT.

5-3 Sécurité entrées-sorties aux écoles

Le dossier est présenté par M. HECQUET.

Il a été expérimenté pendant plusieurs mois un dispositif pour les entrées et sorties de l'Ecole Maternelle.

Force est de constater que ce dispositif génère davantage d'insécurité que le précédent.

Lors de la réunion du 14 avril dernier, il avait été évoqué cette question et les membres de l'assemblée délibérante avaient été sollicités pour étudier un dispositif efficace à valider lors de la prochaine réunion.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de supprimer la mise en place des barrières interdisant la circulation routière sur la rue Emile Zola aux heures d'entrées et sorties des écoles. Ce dispositif sera mis à l'essai dès la rentrée prochaine. Un courrier sera adressé aux directrices pour sensibiliser l'équipe éducative. Un article sera diffusé dans Brenouille Infos.

5-4 Remboursements SMACL

Le dossier est présenté par Monsieur NOLLET.

Afin de percevoir les remboursements de notre assureur, la SMACL, il est nécessaire d'étudier les dossiers suivants :

→ Reprise d'une clôture au terrain de football suite à un accident de la circulation survenu le 16 février 2011.

- Coût de l'opération : 2 093,00 €
- Remboursement proposé : 2 093,00 €

→ Remboursement des frais d'Avocat pour l'affaire HUYARD

- Coût de l'opération : 1 196,00 €
- Remboursement proposé : 1 196,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte le remboursement de la SMACL pour les dossiers suivants :

- ***2 093 € pour la clôture du terrain de football,***
- ***1 196 € pour les frais d'Avocat pour l'affaire HUYARD.***

5-5 Tarif Cantine

Monsieur NOLLET présente le dossier.

Le prix du repas est actuellement fixé à 3,70 € TTC.

Le prix de revient acquitté auprès de la Sagère est de 2,83 € HT, soit 2,98 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'augmenter le prix du repas de cantine pour l'année scolaire 2011-2012. Celui-ci passe de 3,70 € à 3,80 €.

5-6 Adhésion SITTEUR

Madame WÉMAUX présente ce dossier.

Par délibération en date du 24 mars 2011, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement et Transport des Eaux Usées de la Région de Pont Sainte Maxence s'est prononcé favorablement à l'adhésion de la Commune de Sacy le Petit.

Il appartient aux communes membres du SITTEUR de se prononcer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Sacy le Petit au Syndicat Intercommunal de Traitement et Transport des Eaux Usées de la Région de Pont Sainte Maxence.

5-7 Convention Associations/Commune

Madame WÉMAUX présente ce dossier.

Conformément à l'article L.318-2 du Code des Communes, des locaux communaux peuvent être mis à disposition d'associations.

Le Maire, avec l'aval du Conseil Municipal, détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés compte tenu des nécessités de l'administration, des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

Compte tenu de la vétusté des conventions existantes, il peut être judicieux d'adapter, lors du renouvellement programmé, de nouvelles conventions plus conformes aux réalités.

Un exemple, ancien modèle, nouveau modèle a été remis à chaque conseiller.

Les différentes conventions seront bâties sur le même modèle mais adapté aux associations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de mettre en place une nouvelle convention à passer avec les Associations dans le cadre de la mise à dispositions de locaux.

5-8 Décision Budgétaire Modificative

Monsieur NOLLET présente ce dossier.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été prévu en section Fonctionnement Dépenses au Budget Primitif 2011 pour un montant de 10 000 €.

Or, l'élaboration du PLU étant subventionnée, il est obligatoire d'inscrire cette somme en section d'Investissement Dépenses.

Les frais d'insertion sont également à prévoir en section d'Investissement Dépenses pour un montant de 3 000 €.

En conséquence, il convient de procéder à la modification suivante :

→ INVESTISSEMENT DEPENSES :

13 000 € de l'article 2152 – Installations Voirie
à l'article 201 – Frais d'études, d'élaboration, de modifications et révisions des documents d'urbanisme pour un montant de **10 000 €**
et
à l'article 2033 – Frais d'insertion pour un montant de **3 000 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise le maire à procéder à la décision budgétaire modificative proposée.

***L'ordre du jour étant épuisé,
Monsieur le Maire donne la parole à ses collègues.***

JF VANDERZWALM :

sollicite des volontaires parmi le Conseil Municipal pour élire les 3 plus beaux jardins familiaux. Après concertation, il est décidé de leur répondre que le Conseil Municipal n'a pas à s'immiscer dans la vie de l'Association.

M. KOENIG :

signale des problèmes concernant l'utilisation des installations du chalet par les membres de l'Association. (nettoyage des outils au lavabo...)
présente un bilan positif concernant la présence d'une buvette aux abords de la fête communale suite à la fermeture occasionnelle du café-tabac.
signale le non renouvellement de l'extincteur au local L.C.R. Un devis a été signé par M. NOLLET.
signale l'état glissant du passage en pavés autobloquants vers le L.C.R.
signale un mauvais entretien général de la Commune tant au niveau de la voirie (trous dans la chaussée) qu'au niveau espaces verts. Le fleurissement est terne et les petits espaces verts sont laissés à l'abandon...

J.PERRAS :

demande la modification du règlement du Centre Daniel Balavoine (interdiction jeux de ballons dans la cour intérieure).

M. WÉMAUX :

réclame de nouveau l'autorisation de réutiliser les photos d'identité du Trait d'Union pour le nouveau projet d'agenda 2012 car il faut en fournir rapidement.
s'interroge sur la présence des gens du voyage en nombre important sur la Commune de Villers à proximité des sites classés SEVESO.

C . LEDENT :

signale un dysfonctionnement du chauffage dans les locaux Salles de sports. Fin Mai, la température du chauffage était beaucoup trop élevée. Pendant les cours de danse les portes étaient grandes ouvertes.... Un rendez vous sera pris avec le responsable de la société COFELY. Ce problème a déjà été signalé.

K. FOYART :

informe ses collègues du spectacle de fin d'année de l'Atelier Théâtral le Jeudi 23 Juin à 19h 30 au Complexe Daniel Balavoine sur le thème des Fables de La Fontaine.

V. LOUMIKOU :

demande de bien vouloir excuser son retard et l'absence de sa collègue Sandrine MEUNIER.

J. PICQUE :

signale un manque d'entretien du petit espace vert devant la boulangerie. demande la vérification du diamètre des tuyaux prévus pour les travaux d'assainissement du Bas de Brenouille.

JL HECQUET :

rappelle le déroulement de la Journée propreté organisée par le C.M.E le samedi 18 juin. Le RDV est prévu à 9 Heures devant la Mairie. Les volontaires seront les bienvenus pour encadrer les enfants.

Dates à retenir → Distribution des prix :

◆ Ecole Maternelle Denis Forestier..... Jeudi 30 juin à 15h 00.

◆ Ecole Primaire Berthe Fouchère..... Vendredi 1^{er} juillet à 14h 00.

La parole est donnée au public.

D. FOYART : Signale l'état « très sale » des coursives de la Place Lamartine.

**Aucune autre intervention n'étant souhaitée,
la séance est levée à 23h45.**

La Secrétaire,

Le Maire,

M. WEMAUX

T. NOLLET